



Créance suite à jugement

Par **ducastel guy**, le **10/03/2018 à 16:00**

Bonjour

suite à jugement pour litige en appel à Poitiers le 29/02/2000, j'ai été condamné à régler 2.270,97 euros.

Mon nouveau travail m'enmenant dans cette région (27);
mon courrier me suivant.

En 2017, un créancier me réclame le paiement (4.600 euros !).
Je voulais connaitre le délai de prescription.

Merci d'avance
Sincères Salutations

Par **Chaber**, le **10/03/2018 à 17:09**

Bonjour

loi 2008-561 du 17 juin 2008 ramenant la prescription de 30 ans à 10 ans. Soit pour les jugements antérieurs juin 2018.

Bien entendu la prescription peut toujours être interrompue